

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021 portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Christophe HOUBERT**, Directeur Régional de la Formation, à l'effet de signer les attestations de délivrance de la certification professionnelle « Chargé(e) des ressources humaines », code spécialité 315 (NSF) de niveau 6 au Registre National des Certifications Professionnelles, établies à l'issue de la formation dispensée par 4 de nos centres de formation, LAHO Grand Hainaut, LAHO Artois-Douaisis, LAHO Métropole Lilloise et LAHO Aisne, au titre de l'année 2023.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 23 novembre 2023,



Philippe HOURDAIN
Président